

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Korrosions-Additiv 200 ml

Date de révision: 07.08.2019

Code du produit: 7140037

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

JMC Korrosions-Additiv 200 ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Additif pour produits pétroliers

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Johannes J. Matthies GmbH & Co. KG
 Rue: Hammerbrookstr. 97
 Lieu: D-20097 Hamburg
 Téléphone: + 49 (0) 40 2 37 21-0
 e-mail: info@matthies.de
 Internet: www.matthies.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: + 49 (0) 40 2 37 21-0**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1A

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Kérosène - non spécifié, solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

Kerosin (Erdöl), hydrodesulfuriertes

Naphtha (Erdöl), hydrodesulfuriert, schwer

dicyclohexylamine

Mention Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Korrosions-Additiv 200 ml

Date de révision: 07.08.2019

Code du produit: 7140037

Page 2 de 13

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P391 Recueillir le produit répandu.

2.3. Autres dangers

@ES04.B001378: @1716.B170027

@ES04.B001379: @1716.B170027

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Korrosions-Additiv 200 ml

Date de révision: 07.08.2019

Code du produit: 7140037

Page 3 de 13

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
	Hydrocarbons, C10, aromatics, <1 % naphthalene			>=50-<70 %
	918-811-1		01-2119463583-34	
	STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H336 H304 H411 EUH066			
128-39-2	2,6-di-Tert-Butyl-Phenol			5-<10 %
	204-884-0		01-2119490822-33	
	Skin Irrit. 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H315 H400 H410			
64742-94-5	Kérosène - non spécifié, solvant naphta aromatique lourd (pétrole)			>=5-<10 %
	265-198-5			
	STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H336 H304 H411 EUH066			
	Polyolefin alkyl phenol alkyl amine			>=5-<10 %
	Skin Irrit. 2; H315			
	Polyether polyol			>=5-<10 %
	Skin Irrit. 2; H315			
101-83-7	dicyclohexylamine			<5 %
	202-980-7	612-066-00-3		
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H311 H301 H314 H400 H410			
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène			<2,5 %
	202-436-9	601-043-00-3		
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2; H226 H332 H315 H319 H335 H411			
91-20-3	naphtalène			<2,5 %
	202-049-5	601-052-00-2		
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H351 H302 H400 H410			
27859-58-1	(Tetrapropylenyl) succinic acid			<0,5 %
	248-698-8			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1A, Aquatic Chronic 4; H315 H319 H317 H413			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Appeler un médecin en cas de malaise.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Éloigner la victime de la zone dangereuse.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Korrosions-Additiv 200 ml

Date de révision: 07.08.2019

Code du produit: 7140037

Page 4 de 13

consulter un ophtamologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

@1716.B170027

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Dioxyde de carbone (CO₂). Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif. Les vapeurs risquent de parcourir des distances considérables avant d'atteindre une source d'allumage, de s'allumer, de provoquer le retour des flammes ou une explosion.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Vêtement de protection.

Information supplémentaire

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Référence à d'autres sections (7,8). Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une aération suffisante. Eloigner toute source d'ignition. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Éliminer immédiatement les quantités renversées. Evacuation: voir rubrique 13

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. dépassement de la valeur limite: Utiliser une protection respiratoire adéquate Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Conserver à l'écart des aliments et

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Korrosions-Additiv 200 ml

Date de révision: 07.08.2019

Code du produit: 7140037

Page 5 de 13

boissons, y compris ceux pour animaux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Restreindre l'accès aux locaux de stockage. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de: Acide fort. Base forte. Comburant.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger contre: forte chaleur.

Protéger du rayonnement solaire.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune/aucun

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
95-63-6	1,2,4-Triméthylbenzène	20	100		VME (8 h)	
		50	250		VLE (15 min)	
91-20-3	Naphtalène	10	50		VME (8 h)	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Korrosions-Additiv 200 ml

Date de révision: 07.08.2019

Code du produit: 7140037

Page 6 de 13

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
	Hydrocarbons, C10, aromatics, <1 % naphthalene			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	12,5 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	151 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	7,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	7,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	32 mg/m ³
128-39-2	2,6-di-Tert-Butyl-Phenol			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	11,25 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	70,61 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	6,75 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	20,90 mg/m ³
101-83-7	dicyclohexylamine			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	0,1 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	0,353 mg/m ³

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
	Milieu environnemental	
128-39-2	2,6-di-Tert-Butyl-Phenol	
	Eau douce	0,001 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0,004 mg/l
	Eau de mer	0 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,371 mg/kg
	Sédiment marin	0,032 mg/kg
	Intoxication secondaire	60 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sol	0,697 mg/kg
101-83-7	dicyclohexylamine	
	Eau douce	0,00032 mg/l
	Eau de mer	0,00003 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,00529 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	108,2 mg/l
	Sol	0,00168 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Korrosions-Additiv 200 ml

Date de révision: 07.08.2019

Code du produit: 7140037

Page 7 de 13

Contrôles techniques appropriés

Un dispositif de protection respiratoire agréé doit être porté en cas de dépassement de valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protections sur les côtés
DIN EN 166

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.
Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures:
Matériau approprié: PVC (Chlorure de polyvinyle)
Épaisseur du matériau des gants 0,8 mm
Temps de pénétration (durée maximale de port) 4 h

Protection de la peau

Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels).
Matériau approprié: Fibres naturelles (coton)
Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite
Appareil de protection respiratoire approprié: Appareil filtrant combiné (EN 14387) A
La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	@1716.B170027	
Odeur:	@1716.B170027	
pH-Valeur:		@1716.B170027

Modification d'état

Point de fusion:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>160 °C
Point d'éclair:	>61 °C

Inflammabilité

solide:	non applicable
gaz:	non applicable

Dangers d'explosion

@1716.B170027

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Korrosions-Additiv 200 ml

Date de révision: 07.08.2019

Code du produit: 7140037

Page 8 de 13

Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	
solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Température de décomposition:	non déterminé
Propriétés comburantes	
Non comburant.	
Pression de vapeur:	@1716.B170027 hPa
Densité:	@1716.B170027 g/cm ³
Hydrosolubilité:	@1716.B170027 g/L
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
Coefficient de partage:	@1716.B170027
Viscosité dynamique:	@1716.B170027 mPa·s
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	< 20,5 mm ² /s
Densité de vapeur:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé

9.2. Autres informations

@1716.B170027

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Korrosions-Additiv 200 ml

Date de révision: 07.08.2019

Code du produit: 7140037

Page 9 de 13

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode	
128-39-2	2,6-di-Tert-Butyl-Phenol					
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat			
	cutanée	DL50 >10000 mg/kg	Lapin			
64742-94-5	Kérosène - non spécifié, solvant naphta aromatique lourd (pétrole)					
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat			
101-83-7	dicyclohexylamine					
	orale	ATE 100 mg/kg				
	cutanée	ATE 300 mg/kg				
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène					
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l				
	inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l				
91-20-3	naphthalène					
	orale	DL50 533 mg/kg	Rat	Producteur		

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange!

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbures, C10, aromatics, <1 % naphthalene					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >2-5 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	Producteur	OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >=1-3 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Producteur	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >=3-10 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur	OCDE 202
128-39-2	2,6-di-Tert-Butyl-Phenol					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >0,45 mg/l		Daphnia pulex (puce d'eau)		
64742-94-5	Kérosène - non spécifié, solvant naphta aromatique lourd (pétrole)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >10 mg/l	96 h			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >10 mg/l				
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >10 mg/l	48 h			

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Korrosions-Additiv 200 ml

Date de révision: 07.08.2019

Code du produit: 7140037

Page 10 de 13

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
	Hydrocarbons, C10, aromatics, <1 % naphthalene			
	OECD 301F	49,56 %	28	
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE)			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
101-83-7	dicyclohexylamine	-0,4
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène	3,63

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

@1301.B130073

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Hydrocarbons, C10, aromatics, <1 % naphthalene, 2,6-di-Tert-Butyl-Phenol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

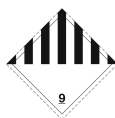
9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Code de classement:

M6

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):

5 L

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Korrosions-Additiv 200 ml

Date de révision: 07.08.2019

Code du produit: 7140037

Page 11 de 13

Quantité dégagée: E1
 Catégorie de transport: 3
 N° danger: 90
 Code de restriction concernant les tunnels: E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN 3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Hydrocarbons, C10, aromatics, <1 % naphthalene, 2,6-di-Tert-Butyl-Phenol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9
14.4. Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: 9



Code de classement: M6
 Dispositions spéciales: 274 335 375 601
 Quantité limitée (LQ): 5 L
 Quantité dégagée: E1

Transport maritime (IMDG)

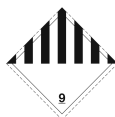
14.1. Numéro ONU: UN 3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons, C10, aromatics, <1 % naphthalene, 2,6-di-Tert-Butyl-Phenol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9
14.4. Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: 9



Dispositions spéciales: 274, 335, 969
 Quantité limitée (LQ): 5 L
 Quantité dégagée: E1
 EmS: F-A, S-F

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons, C10, aromatics, <1 % naphthalene, 2,6-di-Tert-Butyl-Phenol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9
14.4. Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: 9



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Korrosions-Additiv 200 ml

Date de révision: 07.08.2019

Code du produit: 7140037

Page 12 de 13

Dispositions spéciales:	A97 A158 A197
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
Passenger LQ:	Y964
Quantité dégagée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	964
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	450 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	964
IATA-Quantité maximale (cargo):	450 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT: oui

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):
Inscription 3: 1,2,4-triméthylbenzène

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Korrosions-Additiv 200 ml

Date de révision: 07.08.2019

Code du produit: 7140037

Page 13 de 13

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1A; H317	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)